
MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DECRET N° 80/606 / du 19/12/80
érigeant le PGA D'OYO, District
d'Owando, Région de la Cuvette en
District.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU P.C.T.,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u le Décret n°67/243 du 25 Août 1967, relatif à l'organisa-
tion administrative territoriale de la République ;
(/u le Décret 67/244 du 25 Août 1967 fixant les limites et les
Chefs-lieux des Régions de la République ;
(/u le Décret n°62/437 du 29 Décembre 1962 portant création du
Poste de Contrôle Administratif (PCA) d'Oyo ;
(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la compo-
sition du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n°77/547 du 3 Novembre 1977 portant organisation
du Ministère de l'Intérieur ;
(/u le Décret n°77/548 du 3 Novembre 1977 portant création,
attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration
du Territoire ;
(/u l'Ordonnance n°14/79 du 10 Mai 1979 instituant les Conseils
Populaires des Régions et des Districts ;
Sur proposition du Membre du Bureau Politique, Ministre de
l'Intérieur ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE /

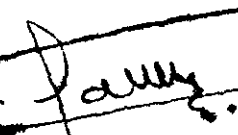
ARTICLE 1ER .- Le Poste de Contrôle Administratif (PCA) d'Oyo, District
d'Owando, est érigé en District.

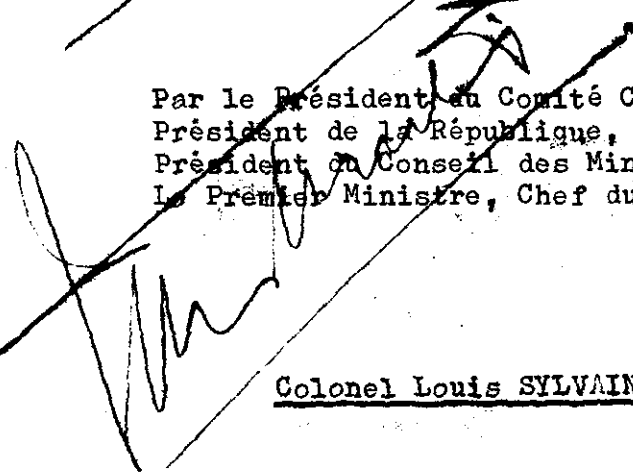
ARTICLE 2 .- Le ressort territorial du District d'Oyo est celui de l'an-
cien PCA d'Oyo, tel que défini par le Décret n°62/437 du 29 Décembre 1962
susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, enregistré et publié partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 19 Décembre 1960


Colonel Louis SASSOU-NGUESSO.-


Par le Président du Comité Central du PCT,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Intérieur,


Lt-Colonel François-Xavier KATALI.-

LE Ministre des Finances,


Henri LOPES.-